

Présentation du projet de désaffectation et d'aliénation du chemin rural « Viol du Mas de Pian »

Le chemin rural dit « Viol du Mas de Pian » est situé au sud de la commune de Moulézan.

Il n'est plus pratiqué depuis plusieurs décennies et a plus la configuration d'un fossé que d'un chemin. N'étant pas un chemin communal, il n'y a pas lieu de procéder à son déclassement.

Monsieur et Madame VERON, propriétaires riverains du chemin se sont manifestés à plusieurs reprises pour en acquérir la partie jouxtant leur jardin.

Ce chemin ne présentant pas d'intérêt particulier pour la commune, les autres propriétaires riverains ont été consultés afin de savoir s'ils étaient également intéressés par l'achat du chemin.

Messieurs ALDEBERT et DURAND sont également preneurs.

Dans ce contexte, le conseil Municipal de la Commune de Moulézan a décidé par délibération en date du 16 octobre 2019 de lancer la procédure de désaffectation et d'enquête publique en vue de céder la majeure partie du Viol du Mas de Pian.